



Procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 11 juillet 2023 à l'Église de La Bostonnais à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, François Baugée et Julie Gauvin. Madame Natalie Jalbert directrice générale agit en tant que secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Laplante et appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h00.

Adoptée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

3.1. Aucune correspondance

4. SUIVI

4.1. Visite de monsieur David Lafontaine, préparatoire à la reconstruction

4.2. Deux postes de conseillers – élections partielles

4.3. Forestières

4.4. Consultation publique le 8 août 2023 concernant le projet de règlement numéro 5-23

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1. Aucune affaire nouvelle

6. ADMINISTRATION

6.1 Candidature pour présidente d'élection

6.2 Adoption du règlement numéro 4-17-23 modifiant le Règlement de zonage numéro 4-17 relatif au nombre de bâtiments accessoires à un usage résidentiel

6.3 Nouveau membre CCU

6.4 Salaire directrice générale

- 6.5 Salaire secrétaire greffière trésorière adjointe
- 6.6 Halte routière
- 6.7 Proposition de services professionnels – Étude géotechnique
- 7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Approbation des dépenses mensuelles du mois de juin 2023
- 8. TRAVAUX PUBLICS
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En **conséquence**, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu majoritairement des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. CORRESPONDANCE

- 3.1 **Aucune correspondance**

4 SUIVI

- 4.1 Visite de monsieur David Lafontaine, préparatoire à la reconstruction. Il a été entendu qu'à la fin de la séance ordinaire, monsieur Lafontaine prendra la parole afin de nous informer sur la reconstruction. Voir annexe 1.
- 4.2 Deux postes de conseillers sont libres alors il y aura élections partielles
- 4.3 Suite à la rencontre du Conseil et les Forestières, nous informons la population de l'intention de ceux-ci d'avoir un pont à La Bostonnais pour le transport de bois. Une consultation publique est prévue à cet effet
- 4.4 Il y aura consultation publique le 8 août 2023 concernant le projet de règlement numéro 5-23

5. AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 **Aucune affaire nouvelle**

6. ADMINISTRATION

Rés. 2023-07-01

6.1 CANDIDATURE POUR PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est dans l'obligation de tenir des élections partielles suite à la démission de deux conseillers;

CONSIDÉRANT QUE madame Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière, doit signifier à la Commission municipale du Québec son refus d'être présidente d'élection en raison d'une surcharge de travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Rollande Savoie, résidente de la Municipalité, a divulgué son intérêt d'agir à titre de présidente d'élection;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur François Baugée

APPUYÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de La Bostonnais envoie une demande à la Commission municipale du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour madame Jalbert de ne pas agir à titre de présidente d'élection et de proposer madame Rollande Savoie pour son remplacement.

Adoptée

Rés. 2023-07-02

**6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-17-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-17
RELATIF AU NOMBRE DE BÂTIMENTS
ACCESSOIRES À UN USAGE RÉSIDENTIEL**

Les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais souhaite revoir les normes concernant le nombre maximal et la superficie des bâtiments accessoires à un usage résidentiel sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge maintenant opportun de procéder à une modification de son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 14 février 2023 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 11 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a effectué des modifications à la suite de la consultation publique ;

CONSIDÉRANT QU'UN second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'aucune demande n'a été reçue

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Guy Laplante

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Campeau

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRE DU CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le « Règlement numéro 4-17-23 modifiant le règlement de zonage numéro 4-17 relatif au nombre de bâtiments accessoires à un usage résidentiel ».

Adoptée

Rés. 2023-07-03

6.3 NOUVEAU MEMBRE CCU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de quatre citoyens et un élu et de l'inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 2 est vacant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

APPUYÉ PAR : la conseillère madame Julie Gauvin

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal nomme madame Réjeanne Bélanger, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 2.

Adoptée

Rés. 2023-07-04

6.4 SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE madame Natalie Jalbert a obtenu le poste de Directrice générale, greffière-trésorière le 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du contrat de madame Natalie Jalbert;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

APPUYÉ PAR : le conseiller monsieur Daniel Campeau

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT

D'accepter le contrat de travail entre le conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais, CI-APRÈS DÉSIGNÉE « L'employeur » et madame Natalie Jalbert, 1444 route 155 Nord, La Bostonnais, G9X 0A7, CI-APRÈS DÉSIGNÉE « Directrice générale »

Adoptée

Rés. 2023-07-05

6.5 SALAIRE SECRÉTAIRE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Baillargeon a été embauchée à titre de secrétaire, greffière-trésorière adjointe le 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE son salaire doit être établi;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande que le salaire de madame Baillargeon soit égal à celui de la secrétaire précédente, soit 23.75\$ par heure pour une semaine de travail de trente-deux (32) heures;

CONSIDÉRANT QUE le tout sera revu en fin d'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

APPUYÉ PAR : le conseiller monsieur François Baugée

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de la directrice générale pour l'entente salariale de madame Guylaine Baillargeon.

Adoptée

Rés. 2023-07-06

6.6 HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais a déposé un projet qui consiste à revamper la halte routière située sur le rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 10 000.00\$ auprès de la S.D.É.F.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit injecter 10% du projet en argent ou en temps homme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dispose donc du financement nécessaire pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur François Baugée

APPUYÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE Le conseil autorise la directrice générale, madame Natalie Jalbert de signer pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais.

Adoptée

Rés. 2023-07-07

**6.7 PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais est en processus de reconstruction de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater un laboratoire pour une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lafontaine a demandé deux soumissions et qu'une seule firme a déposé un prix;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lafontaine nous recommande la firme FNX-INNOV;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller monsieur Guy Laplante

APPUYÉ PAR : la conseillère madame Julie Gauvin

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise madame Renée Ouellette, mairesse et madame Natalie Jalbert, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

ANNEXE 1. VISITE DE MONSIEUR DAVID LAFONTAINE

EXPLICATION DES SERVICES OFFERTS PAR TECHNI-CONSULTANT

- Accompagnement à la municipalité pour le projet de la reconstruction de l'Hôtel de ville
- Récupération des intrants disponibles et discussions des besoins futurs
- Expliquer la procédure pour mandater les professionnels (Architecte, ingénieur, étude géotechnique et arpenteur)

EXPLICATION DES DÉMARCHES RÉALISÉES AVEC LES MANDATS EN COURS

- Plan préliminaire soumis aux élus en décembre 2023 et approuvé pour aller en plan/devis
- Mention de l'estimation des travaux et du budget de 1 400 000\$ + les autres frais
- Que la municipalité souhaite conserver le budget et éviter un bâtiment trop gros pour les besoins
- Que l'architecte et l'ingénieur sont mandatés jusqu'à la construction du nouveau bâtiment
- Qu'il reste seulement le laboratoire à mandater pour le contrôle qualitatif en chantier

EXPLICATION SUR LE PROJET (SANS PRÉSENTATION DE PLANS)

- Bâtiment un seul étage
- Sans sous-sol (dalle au sol) car très contraignant, difficile d'accès, non requis pour La Bostonnais, moins d'entretien
- Salle du conseil pouvant servir à d'autre fonction selon les besoins futurs
- Voute à l'épreuve du feu pour les archives
- Bâtiment qui va répondre aux normes en vigueur (exemple robinet automatique pour économie d'eau)
- Qu'il n'y a aucun « luxe » ou exigences non-standard (réduire les coûts)
- Qu'un mur rideau était prévu, mais que le conseil souhaite enlever pour éviter des frais supplémentaires
- Que le chauffage sera conventionnel (et non centralisé par conduit)
- Que l'extérieur se limite à ragréer sur 2.0 mètres seulement (pas d'aménagement paysager ni de stationnement en pavage)

PROCHAINE ÉTAPES

- Avancer la conception pour préciser l'estimation et les finis
- Présentation des plans fin septembre-octobre aux citoyens afin de mettre des images et voir le résultat
- Aller en appel d'offres en janvier 2024
- Construction printemps-été 2024

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DE COMPTES –JUN 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés et les salaires payés au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère madame Julie Gauvin

APPUYÉ PAR : le conseiller monsieur Daniel Campeau

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les salaires, la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice-générale à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie du mois	18 192.24\$
Comptes payés et à payer.....	26 191.16\$

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire »

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS


9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Julie Gauvin, appuyé par le conseiller Daniel Campeau et résolu majoritairement des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 20h00.

Adoptée



Renée Ouellette
Mairesse



Natalie Jalbert
Directrice générale

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.